

Compte-rendu conseil municipal du 4 novembre 2022

Etaient présents : Pierre Nasica, Josette Graziani, Joseph Nasica, Chantal Fratacci, Jean-Marc manuel, Sébastien Rolles.

De nouvelles règles sont en vigueur depuis le 1er juillet, cf les actes à publier sur site internet :

- Les délibérations ne doivent être signés que par le maire et la secrétaire
- Un tableau des délibérations prises doit être signé par le maire et la secrétaire
- Il n'y aura plus de compte-rendu mais un procès-verbal devra être établi. Les délibérations seront publiées sur le site de la mairie

Le site Internet est en cours de finalisation, et sera mis en ligne début février 2023. Une refonte totale a été faite avec dépôt des noms mairiedepuratodigiovellina.com et .fr avec gestion autonome sous WordPress et hébergement sous IONOS. ORANGE ne sera plus notre fournisseur officiel.

Ordures ménagères nous sommes passés de la REOM (redevance égale pour tous) à la TEOM basée sur la valeur locative des maisons d'où de grosses différences entre les nouvelles constructions et les vieilles (y compris les ruines).

Lors de la réunion à la ComCom, le maire a donc voté contre la TEOM comme les maires de la Ghjuvellina. Seule solution pour plus d'équité : réuni la CCID et revoir les bases locatives des maisons rénovées, ce qui augmentera aussi la Taxe Foncière.

Changement de trésorerie le tableau des intervenants et horaires pour le public est publié sur le site de la mairie.

Fin des rambardes la facture de 7 458 € a été payée. Une demande de versement de la subvention (5 090 € à recevoir) a été établie et sera envoyée avec l'attestation de « fin de travaux ».

L'éclairage public en LED est terminé depuis fin octobre avec de très bons résultats. La facture de 22 979 € a été payée et nous attendons la prime EDF de 9 900 €. La demande de versement de la subvention de la CDC est en cours. Nous toucherons 6 812 €.

Un devis de 675 € pour remplacer l'éclairage du clocher par un éclairage à couleurs variables a été validé et ce système sera installé pour les fêtes.

Le poêle à bois a été installé dans la CASETTA, ce qui permettra un chauffage efficace cet hiver. La facture de 3 990 € et la demande de subvention est établie (3 025€).

Travaux effectués, réfection des murs (surtout les dessus) au gulettulu, place de la fontaine, jeu de boules et escalier de l'église), ajout d'une marche au niveau de la maison de Carmello

Dons de Terrains donnés par Nicole NASICA et Jeannot COLONNA : nous attendons que maître Castellani finalise le dossier.

Schéma directeur de l'eau potable entre en phase 2 (réseau principal et raccordement des maisons avec tous les compteurs à l'extérieur), l'étude préalable faite par BEI a démarré le 27 septembre, nous aurons bientôt le rapport et le chiffrage de la phase 2.